



Doc. 42

10 août 1950

Approuvant l'action des Nations Unies en Corée et recommandant la création immédiate d'un organisme de défense de l'Europe

Proposition de résolution

déposée par M. Paul REYNAUD et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée, saisie du message du Comité des Ministres :

1. donne sa totale approbation à la décision de l'O. N. U. d'opposer à l'agression de Corée le front uni des démocraties.
2. adresse l'expression de sa solidarité et le tribut de son admiration aux soldats de l'O. N. U. et particulièrement aux troupes américaines qui, dans les conditions les plus difficiles, combattent héroïquement pour la liberté de tous les peuples.
3. déclare que la responsabilité ainsi prise par l'Assemblée exige comme conséquence la création immédiate, entre les peuples libres de l'Europe, d'une autorité européenne effective disposant d'une armée européenne effective, disposant d'une armée européenne unifiée, soumise à un contrôle démocratique européen agissant en coopération avec les Etats-Unis et le Canada.

Signé (voir au verso)



Signé:

REYNAUD Paul, France